

Comment votent les femmes allemandes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 378

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260682>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Cliché Berna

Au Congrès de Constantine :

Mme Malaterre-Sellier, présidente du Congrès et Mme Alquier, archéologue, présidente du Groupe suffragiste de Constantine.

créer de nouvelles écoles; l'organisation d'écoles ambulantes, avec un instituteur qui enseignerait pendant un certain temps dans chaque village, pourrait aussi être réalisée sans trop de frais. On devrait encore s'efforcer d'employer davantage d'instituteurs mariés, dont les femmes pourraient exercer une influence bienfaisante sur les fillettes et les femmes de l'endroit. Ces deux dernières propositions retinrent tout spécialement l'intérêt et furent reprises en une résolution qui, espérons-le, obtiendra un résultat satisfaisant.

En outre de l'organisation de nouvelles écoles et de l'enseignement obligatoire pour les filles, il est indispensable de créer davantage d'œuvres sociales s'occupant de la femme et des enfants. Au Maroc on a déjà, par ce moyen, obtenu des résultats réjouissants. Des infirmières-visiteuses vont voir les femmes malades, les soignent et s'efforcent de leur inculquer quelques principes d'hygiène. A l'école on enseigne également la façon de soigner les enfants et de les élever. Le meilleur moyen de gagner la confiance des femmes indigènes est de multiplier le nombre des infirmières-visiteuses, car celles-ci peuvent pénétrer dans les familles, y apporter aide et conseils, mieux que ne pourrait le faire une autre femme. Certes, ce travail est pénible et ingrat, et les résultats ne s'obtiennent que lentement, mais si la tâche est dure, elle réserve aussi mainte joie. « Tu es chrétienne parce que tu portes un chapeau disait une jeune fille à une infirmière-visiteuse, mais ton cœur est musulman puisqu'il te vient chez nous. » Ce n'est qu'à force de tact, d'amour et de patience que l'Européenne arrive à faire œuvre utile dans les pays indigènes. Hommes et femmes doivent participer à cette œuvre colonisatrice. Si le travail social au Maroc a pu se développer de si réjouissante façon, c'est grâce au gouverneur et à sa femme. « Le maréchal Lyautey y a donné de sa force, mais Mme Lyautey y a donné de son cœur », remarquait Mme Malaterre-Sellier, qui, en ardente championne de la défense des droits de la femme, ne manqua naturellement pas d'attirer l'attention du Congrès sur la nécessité de donner aux femmes leurs droits politiques, afin de leur permettre de travailler utilement à l'obtention des réformes si nécessaires et si urgentes.

Avant le Congrès de Constantine, Mme Malaterre avait fait une tournée de conférences au Maroc et en Algérie. C'est grâce à elle que les groupes féministes de ces pays ont vu leurs effectifs augmenter et que de nouvelles sections se sont fondées. Nous nous sentions un peu honteuses en apprenant avec quelle rapidité se créent et s'accroissent là-bas les groupes: Philippeville, une petite ville de 20,000 habitants, possède une section suffragiste depuis 1931, qui compte déjà 100 membres; le groupe d'Alger, qui existe depuis 1929, compte aujourd'hui environ 2000 membres; la section de Constantine est présidée par

la très active Mme Alquier, archéologue; Oran possède également depuis près de deux ans sa section suffragiste, qui compte 300 membres; et dans deux petites villes du voisinage viennent de se créer, grâce à Mme Malaterre, deux nouveaux groupes. L'intérêt n'est pas moindre au Maroc, où il existe une section suffragiste à Tanger depuis 1925. A la suite des conférences de Mme Malaterre, des sections se sont fondées à Casablanca et à Rabat, et la section de Fez est également en train de se constituer. Par contre, en Tunisie les progrès sont très lents. Cependant les femmes de cette région, qui assistèrent au Congrès, sont rentrées chez elles pleines de bonnes résolutions et bien décidées à créer aussi dans leur pays des sections suffragistes.

Nous autres, femmes suisses, avons fait, tant pendant notre voyage vers le Sud jusqu'à l'oasis de Biskra, Touggourth et Temassin, que pendant les journées du Congrès, une ample moisson d'expériences et d'idées nouvelles, et sommes rentrées chez nous avec le ferme désir de faire bénéficier notre mouvement féministe de toutes les connaissances récoltées pendant ce si intéressant voyage.

E. V.-A.

(Trad. française par H. Z.)

Comment votent les femmes allemandes

En confirmation de ce que nous relevions dans l'un de nos derniers numéros à propos de la forte participation des électrices allemandes à l'élection de Hindenburg, voici des chiffres cités par le *Temps* après la *Gazette de Voss* (caution de prudence): à Brême, où les voix féminines ont été comptées séparément des voix masculines, on a pu constater que le 68 % des femmes avaient voté pour Hindenburg, alors que la proportion des électeurs en faveur du vieux Président n'a été que de 52 %.

Ceci est à retenir et à citer.

La protection de l'Enfance à la Société des Nations

(Suite de la première page.)

La place nous fait malheureusement totalement défaut pour parler de l'intéressante matinée consacrée à la question des enfants aveugles; peut-être pourrions-nous y revenir une autre fois. Car, en dehors de ces trois gros sujets d'études et de discussions que nous venons d'indiquer, quatre rapports et plusieurs communications nous ont ouvert des fenêtres et amené des échanges de vues sur d'autres domaines. Notre Comité demande en effet, chaque année, à d'autres organismes de la S. d. N. de lui fournir un rapport sur leurs activités connexes avec la nôtre, et ce n'est pas la partie la moins intéressante de notre session que celle qui nous permet ainsi de prendre contact directement avec le B.I.T., l'Organisation d'Hygiène, et l'Institut de Cinématographie éducatif de Rome. Le premier, en plus des rapports déjà mentionnés, nous en a fourni deux autres, l'un préparé à la demande de la signataire de ces lignes sur la question, qui s'est révélée effrayante, des enfants des travailleurs migrants étrangers, qui n'a pas encore été examinée; l'autre sur l'avant-projet de Convention qu'allait justement discuter la Conférence Internationale du Travail sur l'âge d'admission des enfants aux professions non industrielles, avant-projet dont notre Comité a immédiatement demandé à la Conférence de modifier ou de préciser certaines dispositions risquant d'ouvrir la porte à des abus (travaux légers en dehors des heures d'école, autorisations spéciales d'employer des enfants dans les théâtres et les studios cinématographiques).

L'Organisation d'Hygiène de la S. d. N. nous a soumis, par la voix du Dr. Velghe, en plus de renseignements sur l'éducation physique et la vaccination antidiptérique,



DE-CI, DE-LÀ

Un Institut moderne.

A Denkendorf, en Wurtemberg, existe depuis 1921 un institut, dont le programme est basé sur les principes les plus modernes. Pour un prix minime (75 RM. par mois), il reçoit des jeunes filles de 18 à 20 ans, désireuses de perfectionner leurs connaissances générales. L'économie domestique et sociale, la puériculture, la biologie, la botanique et le jardinage occupent la place prépondérante du programme d'enseignement, mais l'histoire, la littérature et les arts ne sont pas négligés pour cela.

Le cours d'été dure du 1^{er} mai au 30 septembre, celui d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars.

On peut obtenir prospectus et renseignements auprès de la directrice du *Volkshochschulheim*, Denkendorf près Esslingen a/N. (Allemagne).

La fortune des femmes en Amérique.

D'après l'*Atlantic Monthly*, les Américaines possèdent le 40 % de la fortune du pays, et il y a autant de femmes que d'hommes dans la liste des millionnaires. En outre, les femmes sont, paraît-il, les bénéficiaires de 80 % des polices d'assurance-vie, de 70 % des héritages laissés par des hommes, et de 60 % des héritages laissés par des femmes.

Un bouquet de succès féminins.

La première inspectrice de police du Danemark

a été nommée à Aarhus. C'est M^{lle} J. Berg, qui fait partie de la police depuis 1914 déjà. Elle est également membre du Conseil municipal de Aarhus.

— Le Conseil d'étudiants de l'Université de Copenhague a nommé M^{lle} L. Torsloff comme présidente. C'est la première fois qu'une femme a été mise à la tête des délégués de 5000 étudiants.

— M^{lle} Hélène Wild, Dr. ès lettres, a été nommée vice-présidente de la Bibliothèque centrale de Zurich. C'est la première femme en Suisse qui obtient un poste de cette importance dans l'une des plus grandes bibliothèques du pays.

— C'est une jeune Bordelaise, M^{lle} Suzanne Duvergé, qui est sortie cette année « première » de l'Ecole des Chartes. Sa thèse sur *Charles le Mauvais* a été fort remarquée, et lui a valu une bourse de séjour de deux ans à Rome.

Une bonne idée.

Les paysannes norvégiennes, alarmées de voir la jeunesse désertir de plus en plus la campagne pour la ville, se proposent de créer un Crédit Foncier féminin qui prêterait l'argent nécessaire à l'installation de « ménages paysans ». Les fonds seront remis au Conseil des Paysannes norvégiennes qui les distribuera sur recommandation des Sociétés agricoles.

Les femmes juges... au Japon.

A partir du 1^{er} juillet, les femmes japonaises pourront exercer toutes les professions en cours de justice.

Enseignement ménager obligatoire.

La commune de Münchenstein (Bâle-Campagne) vient d'introduire l'enseignement ménager obligatoire. Toutes les jeunes filles quittant l'école à 15 ans devront suivre les cours de l'école ménagère jusqu'à leur 16^{me} année.

son rapport sur la protection de la mère et de la première enfance, rapport dans lequel notre Comité a choisi, pour l'étudier dans sa prochaine session (1933), le sujet des infirmières visiteuses et des assistantes sociales, et de leur rôle pour la préservation de la santé de la mère et de l'enfant. Des rapports seront demandés à cet égard à plusieurs institutions internationales de Service social. Quant à l'Institut de Cinématographie éducatif, dans le Conseil d'Administration duquel notre Comité est maintenant représenté par le comte Carton de Wiart et Mme Martinez Sierra, déléguée espagnole, et bien connue comme féministe et romancière, les rapports sur son activité nous ont permis de recevoir foule de renseignements très intéressants sur les enquêtes menées par lui, notamment sur « l'opinion des mères de famille sur le film, sur le développement de certains films scientifiques, qui en vient à permettre la suppression de l'horrible vivisection, sur les films préférés par la jeunesse, l'éducation pacifiste par le film, etc., etc., renseignements auxquels Dame Rachel Crowley, qui revenait d'Hollywood, a pu ajouter des détails typiques.

A ces trois rapports, il faut joindre encore ceux de M^{lle} Chaptal, présentes de façon toujours si vivante en même temps que documentée, sur l'enquête menée par elle depuis trois ans à travers sept pays d'Europe et d'Amérique sur l'enfance en danger moral et social. Son rapport de cette année sur la Grande-Bretagne a été complété par un exposé de Miss Wall, déléguée suppléante de Grande-Bretagne, sur le nouveau projet de loi actuellement devant le Parlement concernant les enfants et les adolescents, rapport et exposé dans lesquels nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, glaner bien des détails intéressants. Enfin, quelques communications, dont l'une de M^{me} Matz (Allemagne) sur les « auberges de jeunesse », et une partie administrative en commun avec le Comité contre la traite des femmes, et dont nous parlerons dans notre prochain numéro, ont complété cet ordre du jour, dont ce bref exposé, forcément incomplet, peut faire comprendre toute la richesse.

Nous l'avons dit au début: cette session nous semble avoir été une des plus fécondes de ce Comité de Protection de l'Enfance, depuis sa fondation. Des initiatives ont été prises, des résolutions votées, des responsabilités acceptées, sans qu'il ait été nécessaire, comme d'autres fois, de recourir à la désignation d'un trop grand nombre de sous-Comités (ce qui souvent ressemble de trop près à un enterrement!); et au lieu de piétiner sur place, comme cela est aussi parfois arrivé, nous avons certainement cheminé de plusieurs pas en avant. Mais le mérite n'en revient certes pas exclusivement à ceux qui, pendant huit jours, se réunissent pour examiner des rapports et en discuter des conclusions; il en revient bien davantage à ceux qui, patiemment, toute l'année, préparent ce travail, rassemblent de la documentation, écrivent des lettres à travers le monde, compulsent, rédigent, comparent,

étudient, et nous mettent en main l'instrument tout prêt pour notre action. Et c'est pourquoi notre reconnaissance va en première ligne parmi ceux-ci à M. Ekstrand, le Directeur de la Section sociale, dont la courtoisie, l'esprit compréhensif et la vaste culture internationale rendent si particulièrement agréable tout travail en commun, et à son admirable collaboratrice en matière de protection de l'enfance, M^{lle} A. Colin, sans l'intelligence, l'esprit clair et les compétences techniques hors pair de laquelle il serait impossible d'accomplir l'œuvre dont nous nous félicitons.

E. Gd.

Liste des femmes membres de délégations à la Conférence Internationale du Travail

(Genève, avril 1932)

- ALLEMAGNE: M^{me} Else Niviera, conseillère technique suppléante ouvrière.
M^{me} Agnès Möhrke, conseillère technique suppléante ouvrière.
- BRESIL: M^{me} Odette Carvahlo, conseillère technique gouvernementale.
- GDE-BRETAGNE: Miss Martindale, conseillère technique gouvernementale.
Miss Julia Varley, conseillère technique ouvrière.
- ESPAGNE: M^{me} Isabelle Palencia, conseillère technique gouvernementale.
M^{me} Isabel Garcia Mauri, conseillère technique patronale.
- FRANCE: M^{me} Letellier, conseillère technique gouvernementale.
M^{me} Chevenard, conseillère technique suppléante ouvrière.
- HONGRIE: M^{lle} Rosenberg, conseillère technique gouvernementale.
- NORVÈGE: M^{me} Betzy Kjelberg, déléguée gouvernementale.
- PAYS-BAS: M^{lle} Stemberg, conseillère technique gouvernementale, secrétaire de délégation.
- POLOGNE: M^{me} Wasniewska, députée, conseillère technique ouvrière.
- SUÈDE: M^{lle} Kerstin Hesselgren, sénateur, conseillère technique gouvernementale et déléguée suppléante.
- SUISSE: M^{lle} Dora Schmidt, conseillère technique gouvernementale.
- YOUgoslavie: M^{lle} Milena Atanatskovitch, conseillère technique gouvernementale.

Soit au total 16 femmes représentant 12 pays. L'an dernier, la Conférence Internationale du Travail comptait 27 femmes représentant 17 pays. Nous ne pensons pas qu'il faille attribuer ce recul à une cause antiféministe, mais bien davantage à la crise, qui a obligé tous les Etats à resserrer leur budget... et nous savons toutes qu'en matière d'économies, ce sont les femmes qui sont les premières frappées! D'autre part, l'an dernier, la question de la revision partielle



Cliché Berna

En Afrique du Nord